



Assemblée Générale 22 février 2021

Salle de cinéma de Bretteville Sur Laize à 18 h 30

Présents : Voir liste d'émargement

Excusés : Voir liste d'émargement

Autres présents :

- Cyril LEMOINE, responsable technique et administratif du SMICTOM de la Bruyère
- Mme HERITIER (Visio)

M. MATHON remercie M. Bruno FRANCOIS, Maire de BRETTEVILLE SUR LAIZE pour le prêt de la salle de cinéma afin que se tienne cette assemblée générale.

Il précise vouloir commencer à l'heure du fait de l'intervention programmée en visio-conférence de Mme HERITIER.

Nomination du (de la) secrétaire de séance : Mme FIEFFÉ, déléguée de la CC CINGAL SUISSE NORMANDE est nommée secrétaire.

I - EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

1- Présentation de l'appel à projet CITEO pour l'ECT

Mme HERITIER, responsable de secteur chez CITEO, intervient en visio-conférence afin d'exposer le contexte national et les enjeux liés à la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT). Elle précise l'état d'avancement du développement des ECT sur le territoire national, et les nouvelles consignes qui seront à mettre en œuvre sur le périmètre du SMICTOM DE LA BRUYÈRE.

Suite à son intervention Mme HERITIER répond à quelques questions liées à la pratique du tri dans le cadre de l'ECT.

Monsieur MATHON remercie Mme HERITIER de son intervention. La parole est donnée à M. GUILLEMETTE, vice-président en charge de la communication et des déchets non ménagers.

2- Plan de communication du SMICTOM et planification de la mise en œuvre de l'ECT sur le périmètre syndical

M. GUILLEMETTE prend la parole afin de présenter le plan de communication du SMICTOM DE LA BRUYÈRE et la planification de mise en œuvre de l'ECT. Il rappelle dans un premier temps :

- que le SMICTOM a répondu en mars 2019 à l'appel à candidature CITEO pour la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri, dont une partie de notre territoire est d'ores et déjà

concernée depuis le 1^{er} octobre dernier : les 4 communes de la CCVOO (St Martin de Fontenay, Laize-Clinchamps, May S/Orne, et Fontenay-le-Marmion) ;

- de la nécessité de présenter la stratégie et le plan de communication qui seront mis en place dans les mois à venir, précédant la mise en œuvre au 1^{er} juin prochain de l'extension des consignes de tri ;
- un seul message concernant les emballages : `` le tri devient plus simple - Tous vos emballages se trient``.

M. GUILLEMETTE indique que les supports de communication qui vont être présentés ont été coconstruits avec nos partenaires, le SYVEDAC notamment (qu'il remercie pour leur expertise dans le cadre du comité de pilotage élaboré pour la circonstance).

La présentation PowerPoint de M. GUILLEMETTE est jointe en annexe de ce compte rendu. Il y est notamment précisé :

- Le rôle de CITEO et le cadre de son intervention auprès des collectivités locales ;
- Le cadre juridique de l'ECT : les objectifs sont fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015 ;
- L'enjeu de l'ECT : harmonisation du tri à l'horizon 2022 sur l'ensemble du territoire nationale ;
- Les objectifs pour notre territoire :
 - o Améliorer les performances de tri des emballages ménagers afin de répondre complètement aux objectifs nationaux (rappelle des performances actuelles).
 - o Faciliter le geste de tri en le simplifiant (passage au monoflux porte-à-porte sur l'ensemble du territoire) et en encourageant les habitants par une communication adaptée.
 - o Réduire les refus de tri (20% des tonnages collectées en 2017 sur le territoire du SMICTOM versus 18% au niveau national en 2017 - données ADEME). La qualité de la collecte entrante est primordiale ; en effet, plus les erreurs de tri sont conséquentes, plus les coûts de la collecte sélective et du tri augmentent (donc augmentation du prix de revient/habitant).
 - o Limiter les augmentations de coûts liées à l'augmentation de la TGAP ``enfouissement`` : monsieur le Président l'avait évoqué lors du CS du 7 décembre dernier, cette dernière est prévue par l'Etat au travers de la LOF 2019 de 18 à 30 €/tonnes au 1^{er} janvier 2021, 40 € au 1^{er} janvier 2022 et 51€ en 2023, 65 € en 2025.
 - o Profiter de l'occasion pour optimiser les collectes via un ajustement de l'organisation actuelle et la révision des circuits, le cas échéant.
 - o Réduction de l'impact environnemental des collectes en limitant les kilomètres parcourus par les véhicules de collecte en abandonnant le double service PAP/AV (environ 29 000 km parcourus en 2017 sur la collecte des papiers et emballages en AV) et réduire ainsi l'empreinte carbone de la collectivité (263 tonnes équivalent CO² en 2017).

La stratégie de communication du SMICTOM :

Elle reposera essentiellement sur un seul message pour cette campagne d'information : `` le tri devient plus simple : tous les emballages et les papiers se trient et se recyclent``

- Chaque foyer recevra dans sa boîte aux lettres un courrier d'information, accompagné d'un mémo tri repositionnable, pour rester à portée de vue.
- Une campagne de proximité renforcée : si le contexte sanitaire le permet, 3 ambassadeurs du tri pourraient sillonner le territoire pour renforcer les actions de proximité en porte à porte.
- A la demande des communes, nous pourrions effectuer des présentations de ces nouvelles consignes de tri en conseil municipal.

- Dans le même temps, d'autres supports sont ou seront déployés : affiches A4 et A3 de la campagne d'information, le flocage des bennes de collecte, information dans les bulletins et sur le site Internet du SMICTOM et des communes (acteurs relais importants auprès des habitants du territoire), guide grand public/relais (kit élus...), SMICTOM INFOS.
- Des outils de communications distribués aux habitants qui viendront compléter notre dispositif actuel de communication (site Internet, Facebook et CITYKOMY pour communiquer au plus près des habitants).
- Présentation du rétroplanning prévisionnel.

Nouvelles consignes de tri :

Les technologies ayant bien évolué et le système étant bien rodé, une étape nouvelle a pu être franchie avec le tri de tous les emballages plastiques.

Aux consignes de tri actuelles s'ajoutent les pots, les barquettes, les sacs et sachets et les tubes en plastique. Tous les emballages sont à trier, sans exception, dans la poubelle jaune. Seuls les emballages en verre restent à trier dans les bornes de proximité qui leur sont dédiées

3- Questions / réponses

ATTENTION, LES OBJETS EN PLASTIQUE NE SONT PAS RECYCLABLES.

La simplification des consignes de tri ne concerne que les emballages. Les jouets, tuyaux, seaux, bâches, piscine gonflable... doivent être, selon la nature du déchet, soit apportés à la déchèterie soit jetés avec les ordures ménagères dans la poubelle ordinaire.

Piles et batteries doivent être triées en déchèterie ou dans les commerces.

En résumé,

- o Je vide bien mes emballages (inutile de les rincer) ;
- o J'aplatis tous les cartons et briques alimentaires pour optimiser la collecte ;
- o Je n'emboîte pas les emballages ;
- o Je les dépose en vrac dans le sac jaune.

NE PAS EMBOÎTER

Après la collecte, les déchets triés dans les sacs et bacs jaunes sont envoyés dans un centre de tri. Ils passent sous des trieurs optiques qui permettent, par exemple, de séparer les différents types de plastique.

Ainsi, les emballages ne doivent pas être emboîtés les uns dans les autres au risque d'être orientés vers la mauvaise filière de valorisation ou d'être refusés.

INUTILE DE LAVER

Les emballages triés par l'habitant sont des déchets. Il ne faut donc pas les laver au robinet, au risque de gaspiller notre ressource en eau. Durant le procédé de recyclage, les emballages seront nettoyés, pour enlever tout résidu, avant d'être transformés en nouveau produit.

Pensez seulement à bien vider vos emballages. Les restes de sauce, de liquides peuvent en effet salir le bac jaune et souiller le contenu du camion qui collecte le tri.

APLATIR LES CARTONNETTES

Très simple à faire, écraser ses boîtes de biscuits, de céréales... et ses briques alimentaires permet de gagner de la place dans sa poubelle jaune. Cela contribue également à optimiser les collectes, en ramassant plus de déchets en un passage.

TRIER EN VRAC

Tous les emballages triés dans les bacs jaunes doivent y être déposés en vrac.

CARTONS BRUNS

Depuis le démarrage de la crise sanitaire, le e-commerce a augmenté de plus de 30%. La quantité de cartons bruns collectés en porte à porte en même temps que les sacs jaunes a fortement augmenté et pose des problèmes de collecte (volume occupé dans les bennes, limite le compactage des déchets dans les bennes...). Une réflexion est en cours concernant leur collecte.

II - POINT SUR LA NÉGOCIATION EN COURS AVEC LA CU CAEN LA MER CONCERNANT SA SORTIE DU TERRITOIRE DU SMICTOM DE LA BRUYERE

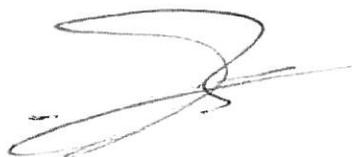
M. MATHON précise où en sont les négociations avec la CU CAEN LA MER concernant la mise en place d'une convention de retrait.

Il indique notamment qu'un accord sur la répartition de l'actif et du passif est en bonne voie, et que le maintien de l'accès des communes de CASTINE-EN-PLAINE, LE CASTELET, et SOLIERS à la déchèterie de SAINT MARTIN DE FONTENAY est acté. Les discussions portent actuellement sur les conditions financières de cet accès.

Ces conventions seront présentées finalisées au prochain Conseil Syndical.

Dans la mesure du possible, le cabinet CALIA qui a accompagné le Bureau du SMICTOM dans ses négociations avec la CU CAEN LA MER, présentera ses travaux.

La réunion est close à 20 h 30.



Patrice MATHON
Président
SMICTOM DE LA BRUYERE